



B.P. 394 Douala (Cameroun)
Tél.: (237) 233 425 416 / 233 433 698
(237) 699 681 421 / 677 707 417
info@pallisco-cifm.com
www.pallisco-cifm.com



Politique de Gestion Responsable de la Faune

Reconnaissant que les opérations industrielles d'exploitation forestière ont un impact sur la faune des forêts de production, constatant que, de par leurs surfaces importantes, les concessions forestières jouent un rôle prépondérant dans la préservation de l'écosystème forestier et, adhérant au principe de gestion durable des ressources forestières au bénéfice des générations futures, les sociétés PALLISCO et CIFM prennent l'engagement de gérer de manière responsable la faune du massif forestier qui leur a été alloué dans le cadre de leurs activités. Dès lors, PALLISCO et CIFM s'engagent à :

1. Mettre en application un ensemble d'actions en faveur de la faune synthétisé dans un plan de gestion et pour lequel les moyens nécessaires sont mis à disposition. Par ailleurs, dans le but d'internaliser les compétences, une personne-ressource est engagée spécifiquement pour la mise en œuvre de ce plan de gestion de la faune, et des partenariats avec des experts ou avec la société civile sont envisagés ;

2. Adopter un système de gestion adaptative basé sur des connaissances approfondies des populations animales et des risques qu'elles encourent. Ces connaissances sont acquises au travers d'un suivi périodique des effets de l'exploitation sur la faune et par la collecte constante d'informations sur les menaces qui pèsent sur elle ;

3. Réduire l'impact direct de leur présence et de leurs activités sur la biodiversité animale. Ceci passe notamment par l'application d'un règlement d'ordre intérieur interdisant l'implication des travailleurs des sociétés PALLISCO et CIFM dans la problématique du commerce de la viande de brousse et du braconnage d'espèces protégées. L'accès à des sources de protéines alternatives de qualité et en quantité suffisante pour ses travailleurs est assuré au travers d'un économat et d'une cantine. Les techniques d'exploitation à impact réduit sont appliquées lors des opérations forestières et une vigilance particulière est portée sur les effets potentiels de ces dernières sur la faune et sur la qualité de l'habitat dans le but d'en minimiser les conséquences indésirables ;

4. Minimiser les effets indirects de l'exploitation forestière sur la faune. Le braconnage d'espèces animales intégralement protégées n'est pas toléré dans les concessions forestières. Dès lors, tous les cas d'infractions, constatées dans les UFA gérées par PALLISCO, liées à ces espèces seront automatiquement rapportés au Ministère en charge des forêts. Toutefois, les droits d'usage des populations riveraines à la concession sont intégralement respectés. Cependant, l'accès des engins motorisés à la concession est limité aux seuls véhicules des sociétés PALLISCO, CIFM, de leurs collaborateurs, partenaires et sous-traitants ainsi qu'à l'administration ;

5. Contribuer aux efforts locaux et nationaux de conservation de la faune. C'est pourquoi, les recommandations d'experts en faveur de la préservation de la biodiversité animale après leur validation par la Direction de PALLISCO-CIFM sont appliquées et, de manière générale, les prescriptions d'aménagement des aires protégées avoisinant la concession sont respectées.

Dès lors, il s'agit d'une responsabilité affirmée, visant à perpétuer cette démarche en tenant compte des exigences du présents et des intérêts des générations futures.

Le 02/02/2021
Douala – Cameroun
V03

Paul LAGOUTE

Directeur Général PALLISCO - CIFM

PALLISCO

Exploitation Forestière – Transformation Bois

Sarl au capital de 900 000 000 F CFA

N° R.C. DLA/1991/B/10783 - N° Contribuable : M107100001742U

Siège social : 478, avenue des cocotiers, BP 394 DOUALA (Cameroun)

Centre Industriel et Forestier de Mindourou

Scieries – Séchoirs - Raboterie

Sarl au Capital de 450 000 000 F CFA

N° R.C. DLA/1996/B/016073 - N° Contribuable : M059600008291 Q

Siège social : 478, avenue des cocotiers, BP 394 DOUALA (Cameroun)